

From: SIGAUD Pierre - SG/DAEI/CCDD2
Sent: May-31-11 9:19 AM
To: secretariat
Cc: France - \28N4084\29
Subject: CBD Notification 2010-207 - Decision X/16 on Technology transfer and cooperation

Chers Collègues,

Pour faire suite aux notifications 2010-207 et 2011-094, la France a le plaisir de vous transmettre ci-dessous une réponse concernant les transferts de technologie et la coopération.

L'Agence française de développement (AFD) est en France le principal opérateur de l'aide publique au développement. L'AFD a réalisé une analyse de ses projets biodiversité sur la période 1996-2008, qui se trouve disponible en ligne :
<http://www.afd.fr/jahia/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Evaluations/Evaluation-capitalisation/30-evaluation-capitalisation.pdf>

Les transferts de technologie et le renforcement des capacités mis en œuvre par l'AFD se font systématiquement dans le cadre d'interventions plus larges (projets, appuis aux secteurs, prêts budgétaires) et ne figurent donc généralement pas en tant que tels dans l'analyse de nos activités.

A noter qu'une brochure "Paroles d'acteurs" a été publiée, en français et en anglais, sur l'appui aux acteurs décentralisés. L'AFD touche en effet directement les opérateurs sociaux et économiques locaux : banques, entreprises industrielles, collectivités locales, ONG, ...
<http://www.afd.fr/jahia/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/THEMATIQUES/paroles-d-acteurs/05-paroles-d-acteurs.pdf>

Parmi les domaines actifs ou potentiellement actifs dans les 24 prochains mois, il est à noter :

- les projets REDD+ (par exemple, équipement pour réception imagerie satellitaire état couvert forestiers au Gabon) ;
- les projets de surveillance satellitaire des pêches (Indonésie – en suspens actuellement) ;
- les outils d'évaluation des aires protégées (terrain, imageries satellitaires, aspects économiques) ;
- production intellectuelle servant de base au renforcement des capacités scientifiques et techniques (capitalisation sur paiements pour services écosystémiques, instruments innovants de financement de la biodiversité, économie des aires protégées...).

Le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) a aussi une brochure spécialisée dédiée à la thématique biodiversité :
http://www.ffem.fr/jahia/webdav/site/ffem/shared/ELEMENTS_COMMUNS/ADMIN/FFEM/Publications/Plaque%20biodiversite-FR-BD.pdf

Bien à vous,

Pierre Sigaud et Pascal Sliwanski

Points focaux nationaux, France

L'AFD ET LA BIODIVERSITÉ

Concilier biodiversité
et développement



Fleuve Niger © AFD - Irène Alvarez

LA BIODIVERSITÉ, UN ENJEU PLANÉTAIRE ET UN ENJEU DE DÉVELOPPEMENT

La biodiversité est une ressource locale, base de l'économie dans les pays en développement et source directe de développement pour les populations les plus pauvres. C'est aussi un bien public mondial, facteur essentiel de développement économique et social aux échelles régionale, nationale et locale.

L'humanité a profondément transformé la biosphère, essentiellement pour répondre à ses besoins croissants en aliments, en eau potable, en bois, en fibre et en combustibles. En 50 ans, les consommations mondiales de poisson, de viande, de céréales et de bois ont plus que doublé, tandis que la population mondiale est passée de 3 à 6,9 milliards. Selon les scientifiques, nous vivons aujourd'hui la sixième grande extinction de la biodiversité.

Il est ainsi devenu indispensable de privilégier des modes de développement fondés sur un usage durable des ressources naturelles, à la fois favorable à la préservation de la biodiversité et au bien-être des populations. La communauté internationale, au Nord comme au Sud, s'est engagée à enrayer l'érosion de la biodiversité, à promouvoir son utilisation durable et à garantir le partage juste et équitable des avantages qui en résultent.



Congo © AFD - C. du Castel

Amélioration de la gestion des ressources forestières (République Centrafricaine)

L'AFD a lancé en 2000 le Projet d'Appui à la Réalisation de Plans d'Aménagement Forestier (PARPAF) qui accompagne l'administration centrafricaine sur la mise en œuvre de plans d'aménagement et de permis forestiers. Le projet met en place une gestion durable de 3 millions d'hectares de forêts, qui garantit la préservation des écosystèmes en permettant un développement socio-économique. L'AFD contribue, sous forme d'une subvention, à hauteur de 5 millions d'euros, soit 60% du projet. Le complément est apporté par le Gouvernement à partir des recettes de la fiscalité forestière.

Le projet permet de préserver le capital forestier et de maintenir la biodiversité tant animale que végétale des massifs forestiers, en répondant à un objectif de modernisation de la filière bois en RCA. Dans un souci de pérennité, les acquis et les savoir-faire développés sont transférés à l'administration forestière en vue de lui permettre d'assurer le contrôle et le suivi.

L'AFD SOUTIENT LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

En réponse à ses engagements internationaux, notamment la Convention de Rio sur la diversité biologique, la France a mis en œuvre d'importantes démarches de protection de la biodiversité sur son propre territoire, mais aussi à travers ses actions de coopération internationale, portées pour l'essentiel par l'AFD. Les ressources biologiques et les écosystèmes sont à la croisée des stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté. Ils sont au cœur des enjeux de croissance verte et solidaire, qu'il s'agisse de production, de gestion des ressources et territoires ou d'appréhension des risques à moyen et long terme, notamment pour les populations les plus fragiles. C'est pourquoi l'AFD soutient des projets favorisant une utilisation raisonnée des écosystèmes et des ressources biologiques. Ses actions sont souvent appuyées par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), partenaire privilégié dont la biodiversité constitue l'un des principaux domaines d'intervention.

L'AFD intervient selon trois axes stratégiques et opérationnels :

■ « Épargner » les écosystèmes : un investissement rentable pour une exploitation durable

La biodiversité est un capital naturel local et renouvelable. Épargner ce capital et le faire fructifier contribuent à la lutte contre la pauvreté et sont sources de croissance économique.

L'AFD soutient des actions dédiées à une utilisation plus durable des espaces et des ressources biologiques dans les secteurs de la forêt (plans d'aménagement forestier, éco-certification), de la pêche (gestion écosystémique de l'aquaculture et de la pêche commerciale, aires marines protégées), des espaces naturels protégés (gestion concertée des ressources et activités alternatives) et de l'écotourisme.

Elle accompagne les populations dépendantes des écosystèmes et les acteurs locaux dans le développement d'actions de valorisation et de gestion durable de leurs ressources biologiques.

■ Prendre en compte la biodiversité dans tous les secteurs d'intervention

La biodiversité s'intègre peu à peu à tous les projets de l'AFD afin d'améliorer la performance écologique de ses actions.

Ainsi, l'Agence développe des instruments de maîtrise des risques et des impacts et valorise les approches intégrant les écosystèmes dans tous ses secteurs d'intervention.

L'enjeu est de promouvoir des choix sobres en ressources biologiques. Pour ce faire, différentes approches sont adoptées :

- celles combinant la conservation et la restauration des écosystèmes : gestion intégrée des bassins versants, agriculture de conservation, gestion intégrée des ressources en eau,
- celles qui compensent les impacts résiduels, dans le cas où la conservation n'est pas l'objectif principal du projet,
- celles qui limitent la consommation d'espaces naturels et de ressources biologiques.

Par ailleurs, des actions de coordination et de formation professionnelle sont mises en place, au sein du groupe AFD, afin de partager et de maîtriser les objectifs, les méthodes et les outils de prise en compte de la biodiversité dans l'ensemble des secteurs techniques, financiers et géographiques.

■ Accompagner les politiques publiques : promouvoir les cadres et outils pour une mobilisation durable des écosystèmes

Par ses activités de recherche et de capitalisation et grâce à son expertise, l'AFD contribue à la mise en place de cadres économiques, scientifiques, réglementaires et partenariaux favorables à l'émergence des conditions d'un développement durable. Elle cherche à rendre la connaissance sur la biodiversité accessible aux décideurs, à soutenir la diffusion d'instruments de gestion durable de la biodiversité et à faire entendre sa voix dans les débats nationaux et internationaux sur les modèles de développement :

- **Contribuer aux connaissances sur la valeur économique de la biodiversité** : l'AFD alimente la recherche scientifique sous-jacente à la décision publique et permet aux décideurs nationaux de comptabiliser et internaliser les services écosystémiques (capital naturel, coût de la dégradation...),
- **Proposer des outils de financement durable** : à partir des expériences tirées de l'évaluation de ses projets, l'AFD participe à la définition de cadres méthodologiques innovants autour des fonds fiduciaires, des paiements pour services environnementaux et des compensations,
- **Renforcer les politiques publiques de réglementation et de gestion** : l'AFD apporte une assistance technique auprès des autorités des pays dans lesquels elle intervient en élaborant des revues sectorielles, en proposant un conseil juridique et en apportant des appuis budgétaires,
- **Participer aux négociations internationales** : l'AFD contribue auprès des autorités françaises, des bailleurs de fonds et des acteurs majeurs de la conservation à l'élaboration de positions, d'outils et de cadres permettant de mieux prendre en compte la biodiversité à l'échelle internationale.

DES MOYENS D'INTERVENTION EFFICACES ET VARIÉS AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ

Les financements de l'AFD en faveur de la biodiversité couvrent un large éventail de géographies (Afrique sub-saharienne, Océan indien, Pacifique sud, Méditerranée, Moyen-Orient, Asie, Amérique latine et Caraïbes) et de secteurs (forêts, aires protégées, pêche et aquaculture, eau et protection des bassins versants, agriculture, développement urbain et rural, infrastructures).

Gestion des ressources halieutiques en Afrique de l'Ouest

La ressource halieutique est un patrimoine à forte valeur économique pour les populations d'Afrique de l'Ouest, où près de 14 millions de personnes vivent à proximité des côtes. La pêche représente le premier secteur à l'exportation pour le Sénégal et la Mauritanie. Les écosystèmes marins et côtiers subissent l'intensification des pressions anthropiques (surexploitation des ressources, dégradation des milieux sensibles comme les mangroves ou les herbiers, pollutions, etc.). Face à ce constat, les États de la sous région, avec l'aide des ONG, ont mis en place en 2002 une Stratégie Régionale pour les Aires Marines Protégées (AMP), institutionnalisée par un espace de coordination et de partage : le Réseau des Aires Marines Protégées d'Afrique de l'Ouest (RAMPAO).



Sénégal © Droits réservés

Ce projet est soutenu depuis 2008 par une subvention de l'AFD de 5 millions d'euros et une subvention de 1,6 million d'euros du FFEM. Il permet de valoriser le rôle des AMP dans la protection de la biodiversité et dans le développement socio-économique, en accompagnant les efforts régionaux déjà engagés sur différents sites pilotes et en mobilisant le public et la société civile autour de ces enjeux. Les AMP contribuent à la reconstitution des stocks halieutiques et à la sécurisation des revenus tirés des activités de pêche, tout en étant des zones d'écotourisme privilégiées.

L'AFD privilégie les approches partenariales avec les autorités nationales et locales, les autres partenaires du Sud, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, le monde scientifique et les bailleurs de fonds. Elle octroie des prêts (souvent bonifiés) ainsi que des subventions pouvant associer le FFEM. Les prêts sont contractés par des États, des collectivités ou des organisations publiques ou privées.

L'AFD participe également à des lignes de crédit «vertes», telles celle de Verde Ventures, gérée par l'ONG Conservation International (CI), en faveur des petites entreprises valorisant durablement des écosystèmes, ou celle gérée par la banque Kasikorn pour la mise à niveau environnementale des hôtels de la côte thaïlandaise.

Le CEFEB (Centre d'Etudes Financières, Economiques et Bancaires), Centre de formation de l'AFD, met en œuvre des actions de renforcement de capacités, des cycles de formation et des séminaires au bénéfice de l'ensemble des acteurs, notamment au Sud, qui contribuent à la mise en œuvre des projets de l'AFD. Il propose des formations sur la biodiversité, en lien avec les différents métiers du développement.

Enfin, l'AFD est dotée d'une cellule d'appui environnemental et social aux opérations (CAES). Lors de l'identification des projets, celle-ci donne un avis environnemental et social (E&S) sur toutes les opérations financées, valide la classification E&S des projets et indique la démarche E&S à mener. Pendant l'instruction des projets, cette cellule apporte un appui pour améliorer les projets et renforcer la prise en compte des impacts sur la biodiversité.

TROIS SECTEURS PRIORITAIRES D'INTERVENTION : LES FORÊTS, LA PÊCHE, LES AIRES PROTEGEES

Les aménagements forestiers durables

L'objectif des interventions de l'AFD pour la forêt est de promouvoir une exploitation durable des massifs forestiers à travers des «plans d'aménagement durable», qui comprennent trois volets : forestier, écologique et social.

L'AFD souhaite ainsi démontrer que la gestion durable des forêts et le développement des économies nationales sont des enjeux compatibles. Par ailleurs, l'AFD appuie des projets d'évitement d'émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation.

La gestion des pêches

Face aux risques de surexploitation des ressources halieutiques, l'AFD intervient en faveur d'un mode d'exploitation raisonnée de ces ressources, notamment en appui à la pêche artisanale côtière et aux moyens de surveillance. Elle propose d'associer systématiquement les aires marines protégées à la gestion des ressources halieutiques.



Mozambique Quirimbas © WWF - S. Nazerali

Les aires protégées, outils de développement local

Si 13 % de la surface terrestre est classée en aires protégées, moins de la moitié de ces espaces sont convenablement gérés et financés. Les concours de l'AFD financent des actions de :

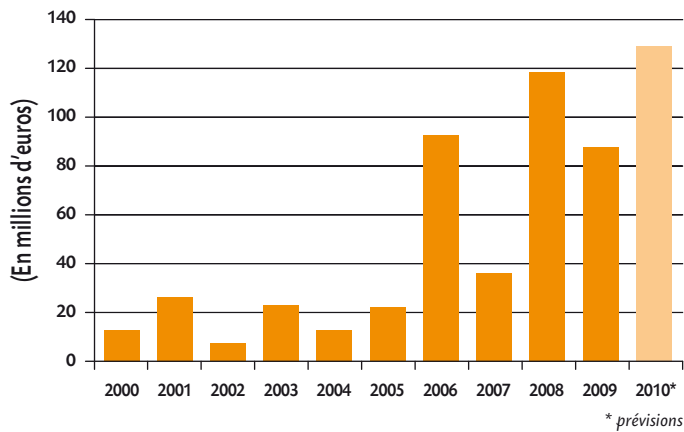
- protection des milieux, via l'aménagement des aires protégées (infrastructures, renforcement des capacités de surveillance des parcs, réhabilitation des milieux, développement d'outils de gestion, suivis scientifiques) ;
- participation et implication des populations à travers une gestion concertée, voire contractuelle, des ressources ;
- promotion d'activités génératrices de revenus compatibles avec la gestion durable des ressources (écotourisme, agriculture durable, élevage, pêche, pharmacopée, production de miel, productions alternatives, cueillette).

Aménagement du parc national des Quirimbas (Mozambique)

La province de Cabo Delgado, où se trouve la région des Quirimbas, connaît un niveau de pauvreté supérieur à la moyenne au Mozambique. Les pêcheurs locaux font face à la surexploitation des ressources halieutiques, tandis que les champs des agriculteurs subissent les dégâts causés par les éléphants. Avec l'appui des pouvoirs publics, d'ONG locales et du WWF, les habitants de la région sont parvenus en 2002 à créer le parc national des Quirimbas, qui couvre 7500 km², dont 20 % d'espaces marins et une quinzaine d'îles. Il abrite une grande biodiversité : plantes endémiques, faune terrestre remarquable (éléphants, léopards, lions) et écosystème marin riche (tortues luth, coraux, dugongs, dauphins, requins et oiseaux).

Le projet bénéficie d'une subvention de l'AFD de 3,5 millions d'euros et d'un appui de 4 millions d'euros dans le cadre d'un programme de réduction de la dette. Le FFEM a également contribué à hauteur de 1,7 million d'euros. Opération pilote au Mozambique, ce parc est une réponse concrète à la lutte contre la pauvreté et à la préservation de la biodiversité par les populations locales.

Financements de l'AFD
sur la période 2000-2010 en faveur de la biodiversité



Protéger les récifs coralliens dans le Pacifique Sud

L'Océan Pacifique héberge 40% des récifs coralliens de la planète. Ces écosystèmes maritimes représentent un patrimoine mondial exceptionnel de biodiversité et une source de revenus indispensable pour les populations locales. Pourtant, ces espaces fragiles sont menacés par les techniques de pêche agressives, les rejets de polluants, l'érosion et les premiers effets du réchauffement climatique. Le FFEM et l'AFD contribuent depuis 2005, avec la Fondation des Nations Unies, Conservation International et le WWF, à un programme régional destiné à préserver la richesse biologique marine. Cet appui, sous la forme d'une subvention de 3 millions d'euros de l'AFD et 2 millions d'euros du FFEM, vise à :

- réhabiliter les coraux et développer de façon durable les ressources naturelles, via l'assainissement, la création d'un réseau d'aires marines protégées et la gestion des bassins versants ;
- développer des programmes de diversification et de pérennisation des activités économiques (pêche, aquaculture et tourisme durable) garantissant l'intégrité des coraux ;
- articuler les recherches scientifiques en biologie, écologie, économie, sociologie, droit et anthropologie ;
- transmettre les savoirs en renforçant les réseaux régionaux de coopération dans le domaine de la biodiversité marine et encourager la collaboration entre pays (Australie, Nouvelle Zélande, Outre-mer Français et pays en voie de développement du Pacifique).



Polynésie Française © AFD - J.-Y. Clavel

Réduire l'impact des aménagements sur la biodiversité

L'accompagnement de l'AFD dans le financement de projets d'infrastructures intègre systématiquement l'interaction des facteurs sociaux, économiques et environnementaux. Par exemple, la prise en compte de l'environnement est une thématique transversale aux approches du Groupe en matière de développement urbain. Avec l'aide de sa cellule d'appui environnemental et social (CAES), l'Agence cherche à éviter tout dommage à la biodiversité causé par la réalisation de grands aménagements ou, le cas échéant, finance des actions de compensation des atteintes à la biodiversité. Elle participe par exemple à la promotion d'une croissance verte en limitant l'empreinte écologique des infrastructures de transport et des villes. L'AFD appuie également des approches intégrées de développement des territoires ruraux, associant par exemple agriculture, foresterie et conservation de la biodiversité.



Laos © AFD - E. Woitellier et C. Corlier

Créer une aire protégée sur le bassin versant de la Nam Theun (Laos)

Le projet de Nam Theun 2 consiste à réaliser et exploiter un aménagement hydroélectrique permettant de produire 5600 GWh/an, avec une puissance installée de 1070 MW. L'électricité est destinée pour 95% à la Thaïlande et pour 5% au Laos. L'aménagement comprend la création d'une retenue de 450 km² sur le plateau de Nakai, capturant les apports de la Nam Theun et les dérivant, via une usine hydroélectrique, vers la Xe Bang Fai, affluent du Mekong.

La principale mesure compensatoire environnementale est le financement de la mise en place d'une aire protégée sur le bassin versant amont de la Nam Theun. D'une surface d'un peu plus de 4000 km², cette zone de biodiversité compte parmi les plus riches de la sous-région. Les autres mesures d'accompagnement du projet visent à améliorer les conditions de vie des populations déplacées du plateau (environ 6000 personnes), avec des objectifs de revenus annuels par famille, et la compensation des pertes que pourraient subir les populations à l'aval du projet (Xe Bang Fai) du fait de la perturbation engendrée par les rejets de la centrale dans la rivière Xe Bang Fai.



Madagascar © AFD – Laurent Bruckmann

Établissement public, l'Agence Française de Développement (AFD) agit depuis près de soixante-dix ans pour combattre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud et dans l'Outre-mer. Elle met en œuvre la politique définie par le Gouvernement français.

Présente sur le terrain dans plus de 50 pays et dans 9 collectivités d'Outre-mer, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète : scolarisation, santé maternelle, appui aux agriculteurs et aux petites entreprises, adduction d'eau, préservation de la forêt tropicale, lutte contre le réchauffement climatique...

En 2009, l'AFD a consacré plus de 6,2 milliards d'euros au financement d'actions dans les pays en développement et émergents et en faveur de l'Outre-mer. Ils ont notamment contribué à la vaccination de 1,8 million d'enfants, l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable pour 7,3 millions de personnes et le soutien à 900 000 emplois dans le secteur productif. Les projets d'efficacité énergétique sur la même année permettront d'économiser près de 5 millions de tonnes de CO₂ par an.

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT (AFD)

5 rue Roland Barthes
75598 Paris Cedex 12 – France
Tél. : +33 1 53 44 31 31
Fax : +33 1 44 87 99 39
www.afd.fr

DÉPARTEMENT TECHNIQUE OPÉRATIONNEL (DTO)

CELLULE D'APPUI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CAES)

LE FFEM  Fonds Français pour
l'Environnement Mondial

www.ffem.fr – Contact : ffem@afd.fr

Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial, fonds public bilatéral créé en 1994 par le Gouvernement français à la suite du Sommet de Rio, vise à favoriser la protection de l'environnement mondial dans des projets de développement durable dans les pays en développement.

Le FFEM intervient en appui à des réalisations concrètes dans les pays bénéficiaires, avec une démarche d'apprentissage et en testant des approches novatrices ou exemplaires sous la responsabilité de ses institutions membres (les Ministères chargés de l'Économie, de l'Écologie, des Affaires Étrangères, de la Recherche ou de l'AFD). Son secrétariat, rattaché à la Direction de la stratégie au sein de l'AFD, bénéficie de ses services administratifs, comptables et financiers ainsi que de son réseau d'agences locales.

De 1994 à 2009, le FFEM a engagé 66 M€ et levé 460 M€ de cofinancements en faveur de la création, de l'aménagement ou de la gestion de 318 aires protégées couvrant 135 millions d'hectares, soit deux fois la superficie de la France. Ces chiffres incluent 109 aires marines protégées, soit une superficie de 42,1 millions d'hectares.



Cette publication a été imprimée dans le respect
de l'environnement avec des encres végétales
et sur du papier PEFC™ (gestion durable des forêts).

